

# ***METTRE A JOUR LES STATUTS***

Réunion d'information 24/02/2019



# LE STATUT ASSOCIATIF

## ➤ Principes loi 01 juillet 1901:

- Accord contractuel sur le fonctionnement
- Mise en commun de compétences ou de savoir faire (pas de capital social)
- But non lucratif (pas de partage des bénéfices)

## ➤ Mentions obligatoires :

- Objet social
- Adresse du siège social
- Conditions d'adhésion
- Modalités de fonctionnement (gouvernance)
- Modalités de modification des statuts et de dissolution

# LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

➤ FFR = Fédération d'associations

« La F.F.R. est composée d'associations sportives constituées dans les conditions prévues à l'article L. 121-1 du Code du sport et qui lui sont affiliées » (article 2).

➤ FFR >>> LIGUES REGIONALES>>>COMITES DEPARTEMENTAUX>>>CLUBS

➤ Statuts types :

- Dispositions obligatoires
- Dispositions facultatives
- Règlement intérieur

# LES STATUTS TYPES DE CLUB

« Modèle des statuts-types pour les associations demandant leur affiliation à la FFR »

# BUT ET COMPOSITION

- OBJET, SIEGE SOCIAL, DECLARATION
- MOYENS D'ACTION
- LES MEMBRES :
  - Les licenciés FFR (joueurs toutes catégories, officiels de match, éducateurs, dirigeants, professionnel de santé) possédant une licence FFR
  - Les membres actifs : non licenciés payant une cotisation fixée par AG
  - Les membres bienfaiteurs (ou d'honneur) : services rendus
- AFFILIATION FFR
- LES RESSOURCES

# ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- COMITE DIRECTEUR : COMPETENCES

*Le Comité Directeur administre le club et exerce, en qualité d'organe délibérant de droit commun, l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale.*

- COMITE DIRECTEUR : CONSTITUTION

- Nombre de membres
- Durée mandat
- Eligibilité
- Elit le Bureau (pdt, secr, trés, vice-pdt)
- Bureau « *chargé de mettre en œuvre les décisions du comité directeur et de prendre les mesures transitoires nécessaires entre les réunions de celui-ci* »

- COMITE DIRECTEUR : REUNIONS

# ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

- ASSEMBLEE GENERALE :
  - Composition (cf membres)
  - Missions : vote rapports moral et financier, élit le Codir, décisions importantes
  - Nominations ?
  - AG extraordinaire
- FINANCES :
  - Ordonnancement / Paiement
  - Comptabilité recettes / dépenses
  - Un seul compte d'exploitation / 1 seul bilan
- REGLEMENT INTERIEUR ?

# MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

- Quorum : 50% des membres
- Majorité des 2/3 (modification) ou majorité absolue (dissolution)
- Modalités de liquidation (pas de « partage » entre les membres)

# FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Dans les 3 mois :
  - Modification statuts
  - Modifications Comité directeur (personnes)
- LES COMPTE-RENDUS :
  - Bureau (relevé de décisions)
  - Comité directeur : informations et décisions prises
  - Assemblée générale : présences / élections / décisions